

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Gymnase d'Ardes-sur-Couze (63420), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet :** Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président depuis la séance du conseil communautaire du 17 février 2022.

*Annexe : tableau des décisions*

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> avril 2022

**Date d'affichage du compte-rendu :** 13 avril 2022

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** BARRAUD Bertrand

### Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 74

- Titulaires : 70

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 29

Absents excusés : 18

**Votants : 103**

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (74)

AIGOUY Thierry

ALIZERT Nicolas  
PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy

BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard

BESSEYRE Fabien  
BESSON Jean-Louis  
BCEUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale

BRUNETTI Graziella

CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre  
COLLET Jean-Pierre  
CORRE Jean-Marie

COSTE Yves  
COSTON David  
COSTON Marie

CREGUT François

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean  
DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José

FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise  
MAISONNEUVE Alain (S)  
GARNAVAULT Philippe

GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel

GUILLAUME Julien

HOSMALIN Marc  
JAFFEUX Ophélie  
PAULZE Marie-Hélène (S)

KINDT Patrick  
LABUSSIÈRE Jean-Marc

LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe  
LE MARREC Laurys  
LEGENDRE Denis

LEROY Véronique

LIVET Bertrand

MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MARTINS Sandra

MEALLET Roger-Jean  
MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

NICOLLET Michel  
MOURGUE Isabelle

PAGESSE Pierre  
PELISSIER Patrick  
PELLEGRINELLI Christophe

PETELH Sandra

PRADIER Laurent

RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed

ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre  
BRUN Claudine (S)

SERRA Pierre

TEZENAS Olivier

THERME Jacques  
THEVENET Emilie  
TINET Georges  
TOURLONIAS Vincent

VARISCHETTI Martine

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (29)** ARNAULT Lionel à GARNAVAULT Philippe ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à CHALLET Vincent ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à BŒUF Nicole ; CORREIA Emmanuel à BESSEYRE Fabien ; COUDUN Valérie à VARISCHETTI Martine ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à GARNAVAULT Philippe ; GAUDRIAULT Damien à COSTON David ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; HERBST Nadine à GUILLAUME Julien ; LAGARDE Maguy à COSTON David ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MASSARDIER Marie-Laure à SAUVANT Jean-Pierre ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PEREIRA-MAURIAT Christine à BRUNETTI Graziella ; PILLON Stéphane à SABATIER Gilles ; POJOLAT Marie à PETEILH Sandra ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à COSTON Marie ; SCHUMACHER Emilie à KINDT Patrick ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; VEZON Christophe à GUILLAUME Julien ; WALTER Christian à SERRA Pierre ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

**ABSENTS EXCUSES : (18)**

ADMIRAT Nadine ; ALBARET Christophe ; BERNARD Jean-Paul ; BRUNEL Séverine ; CHABRILLAT Frédéric ; CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; DABERT Jean-Claude ; GOYON Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SUTY Lionel ; THALAUD François ; TRILLEAUD Eric ;

**LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

La gestion quotidienne de la communauté, mais aussi ses conditions propres de fonctionnement, nécessitent des délégations d'attribution du conseil de la communauté à son Président. Aussi, par délibération n° 2020/03/02-AJ du conseil communautaire en date 30 juillet 2020, Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire, a reçu délégation, pour toute la durée de son mandat, pour prendre un certain nombre de décisions, dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Cette délégation – dont le fondement légal est défini à l'article L5211-10 du CGCT – a comme corollaire qu'il soit rendu compte à chaque conseil communautaire des décisions prises dans ce cadre par le Président.

**L'ensemble des décisions prises dont il y a lieu de rendre compte depuis le conseil communautaire du 17 février 2022 figure dans les tableaux récapitulatifs ci-annexés.**

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

**CADRE REGLEMENTAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;  
**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;  
**VU** la délibération n° 2020/03/02-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date 30 juillet 2020 relative aux délégations d'attribution du conseil communautaire à Monsieur le Président ;  
**VU** la délibération n° 2022/01/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 février 2022 relative à la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire des compétences exercée à titre obligatoire et optionnel/supplémentaire ;  
**VU** les tableaux des décisions ci-annexés ;

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire 2022/02 du jeudi 07 avril 2022

**CONSIDÉRANT** que l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale peut déléguer ses attributions à son Président à l'exception de sept matières définies légalement ;

**CONSIDÉRANT** que la gestion quotidienne de la communauté d'agglomération, mais aussi ses conditions propres de fonctionnement, nécessitent des délégations d'attributions ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Président doit rendre compte de l'ensemble des décisions prises depuis la séance du dernier conseil communautaire ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

- **Prend acte des décisions prises par Monsieur le Président en exercice depuis la séance du dernier conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 février 2022.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 08/04/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11/04/2022



Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 063-200070407-20220408-DEL\_2022\_02\_02-DE